0 7 AVR. 2017

## Département de l'Isère

## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL** DE LA COMMUNE DE PRIMARETTE

L'an deux mil dix-sept le 30 mars à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Primarette, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Angéline APPRIEUX, Maire.

Nombre de conseillers: 14 Nombre de présents :

Etaient présents: APPRIEUX Angéline, GAS Marcel, BRAGANTI Karine, SANTONAX Martial, HUREL Noël, LANTHEAUME Christiane, NORMAND Patrick, MERCIER Serge, CARRION Adèle, POURCHERE Jean-Daniel, GUERRERO Elisabeth, GENTIL Franck.

Absents excusés: AVALLET Michèle (donne pouvoir à APPRIEUX Angéline), DELAY Jean-SOUS-PREFECTURE DE VIENIVE

Louis (donne pouvoir à GAS Marcel). Date de la convocation : 24 mars 2017

Secrétaire de séance : GUERRERO Elisabeth,

Objet de la délibération : Subventions associations

Lors du vote du budget primitif 2017, présenté par Monsieur Marcel GAS, adjoint aux finances :

- la somme de 600 € a été votée aux bénéfices de l'association ADMR du Dolon, cette dépense sera imputée à l'article 657402,
- la somme de 100 € a été votée aux bénéfices de l'association l'AFIPAEIM section Beaurepaire, cette dépense sera imputée à l'article 657415,
- la somme de 200 € a été votée aux bénéfices de l'association Amicale du personnel communal. cette dépense sera imputée à l'article 657405,
- la somme de 1500 € a été votée aux bénéfices de l'association CCAS de Primarette, cette dépense sera imputée à l'article 657362,
- la somme de 1600 € a été votée aux bénéfices de l'association Sou des écoles de Primarette,
  - subvention annuelle de 700 €, cette dépense sera imputée à l'article 657401,
  - transport des sorties piscine de 900 €, cette dépense sera imputée à l'article 6251.

Madame le Maire demande de bien vouloir délibérer pour l'octroi des subventions à accorder aux associations pour l'année 2017.

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré, de verser les subventions aux associations, à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré ce jour, le 30 mars 2017

Le Maire, Angéline APPRIEUX

